

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Exercice 2014



SOMMAIRE

OBLIGATIONS DES COLLECTIVITÉS EN MATIÈRE DE DÉCHETS	4
FONCTIONNEMENT DU SDEDA	5
Composition du SDEDA au 31 décembre 2014	5
Organigramme	6
Organisation du SDEDA	6
Élections 2014	6
Les délégués du nouveau mandat (au 1 ^{er} janvier 2015)	7
Compétences exercées	8
Marchés de prestations de service	9
Prix du traitement au 1 ^{er} janvier 2014	9
Carte des exutoires	11
Contrats de valorisation	12
Les filières de valorisation des emballages et des papiers	13
Primes à la performance	14
Les caractérisations	14
TRAITEMENT DES DÉCHETS EN 2014	15
Ratios par type de déchets	15
Éléments financiers généraux	16
Vente des matériaux : tonnages et recettes	17
Performances des collectivités aubois	18
ÉVOLUTION SUR 5 ANS	20
Ordures ménagères résiduelles	20
Déchets valorisables	20
Emballages valorisés	21
Papiers valorisés	21
Coût de traitement global	22
Coût de traitement des déchets valorisables	22
SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DURABLE (SDD)	23
ÉTUDE RÉALISÉE - PROJET UVE	24
PPGDND	24
Projet d'une UVE	24
3 ^e colloque « Valorisation énergétique »	24
ACTIONS DE COMMUNICATION	25
Porte à porte	25
Actions vers les publics relais	25
La poubelle jaune raconte - 3 ^e édition	25
Bilan des animations scolaires	27
Bilan des animations extra-scolaires	27
Animations événementielles	28
Visites du centre de tri TRIVAL'AUBE	29
Réunions publiques	29
Communication Grand Public	30
Revue de presse (extraits)	30
LE QUIZ « Gaspillage alimentaire »	31

EDITO



Danièle BOEGLIN
Présidente

L'année 2014 a été riche en événements au sein de notre Syndicat.

Nous avons tout d'abord vécu un grand changement avec le renouvellement de plus de la moitié de nos délégués suite aux élections municipales de mars 2014. Aussi, en octobre, le SDEDA a organisé des visites de sites afin de permettre à nos 81 élus de connaître les modes actuels de traitement des déchets ménagers (enfouissement, compostage et tri) et ainsi, de s'emparer au mieux des dossiers en cours.

Le marché départemental de tri et de traitement des déchets ménagers a été renouvelé pour la période 2014-2017.

Nous avons réussi à maîtriser l'augmentation globale des coûts à 1,42 % (avec des coûts de tri et de valorisation organique en baisse de 7 à 150 %). Nous poursuivons notre partenariat avec les entreprises déjà présentes dans le cadre du marché précédent (2010 à 2013) : Valest, Sita Dectra, Chazelle Tri Valorisation, Onyx Est, Sorepar, Ourry, Coved, La Compostière de l'Aube, Agricompost 10 et Terralys.

Le projet d'unité de traitement a avancé tant sur les aspects techniques que juridiques et financiers.

Les bureaux d'études accompagnant le SDEDA ont proposé différents scénarii qui seront prochainement arbitrés par notre assemblée. Nous misons sur un projet structurant pour l'avenir qui nous permettra de relever le défi du traitement de nos déchets résiduels conformément aux objectifs législatifs.

Nous n'en oublions pas pour autant la sensibilisation des Aulois aux gestes de tri et de prévention qui sont essentiels pour la réduction du gisement global des déchets ménagers et une meilleure valorisation des matériaux.

L'Aube a d'ailleurs été mise à l'honneur en décembre. Eco-Emballages a publié les résultats du tri pour l'année 2013 : avec 57 kg d'emballages ménagers triés par habitant, le département se classe 1^{er} au niveau régional. La région se classe elle, 7^e au niveau national, avec 55,5 kg/an.

De plus, selon l'Observatoire du geste de tri, notre région est la meilleure en termes de qualité de tri, avec près d'un tiers des habitants qui trient sans erreur.

Le SDEDA présente des coûts de traitement des emballages parmi les plus faibles de France : une tonne de verre coûte 46,5 € (vs. coût de référence national de 91 €/t) et une tonne d'emballages légers coûte 370 € (vs. coût de référence national de 515 €/t).

Si notre département est aussi bien placé, c'est notamment grâce à notre équipe d'ambassadeurs du tri qui mène sans relâche des actions de proximité avec un nouveau challenge en 2014 : s'adapter à la réforme des rythmes scolaires (modifications des horaires des écoles primaires et interventions dans le cadre des nouvelles activités périscolaires).

Merci aux Aulois pour ces bons résultats et à toutes les personnes qui œuvrent au quotidien au sein du SDEDA pour nous permettre d'être aussi performants.



OBLIGATIONS DES COLLECTIVITÉS EN MATIÈRE DE DÉCHETS

L'élimination des déchets ménagers comprend la collecte et le traitement. Dans l'Aube, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale gèrent les déchèteries et la collecte des déchets ménagers. Leur traitement est assuré par le SDEDA.

Article L 2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales

« Les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale assurent, éventuellement en liaison avec les départements et les régions, l'élimination des déchets des ménages. Les communes peuvent transférer à un établissement public de coopération intercommunale ou à un syndicat mixte soit l'ensemble de la compétence d'élimination et de valorisation des déchets des ménages, soit la partie de cette compétence comprenant le traitement, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rapportent. Les opérations de transport, de tri ou de stockage qui se situent à la jonction de la collecte et du traitement peuvent être intégrées à l'une ou l'autre de ces deux missions. »

Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

(Extrait)

« ... le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ...

... le rapport sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets est transmis aux maires des communes membres, qui en font rapport à leurs conseils municipaux, avant le 30 septembre.

... le contenu du rapport sur le service d'élimination des déchets est tenu à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération intercommunale et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres. »

FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

Composition du SDEDA au 31 décembre 2014

Le SDEDA est constitué de 23 Établissements Public de Coopération Intercommunale :

- 1 Syndicat Intercommunal (81 communes),
 - 1 Communauté d'Agglomération (19 communes),
 - 21 Communautés de Communes (333 communes),
- et d'une collectivité territoriale, le Conseil Général de l'Aube.

24
membres

CA du Grand Troyes
CC Bouilly Mogne Aumont
CC de la région d'Arcis sur Aube
CC de la région de Bar sur Aube
CC de la région de Ramerupt
CC de la région des Riceys
CC de l'Arce et de l'Ource
CC de l'Orvin et de l'Ardusson
CC de Plancy l'Abbaye
CC de Soulaïnes
CC des Lacs de Champagne
CC des Portes de Romilly sur Seine
CC des Portes du Pays d'Othe
CC du Barséquanais
CC du Chaourçois
CC du Nogentais
CC du Nord de l'Aube
CC du Pays d'Othe Aixois
CC du Val d'Armance
CC Seine Barse
CC Seine Fontaine Beauregard
CC Seine Melda Côteaux
SIEDMTO

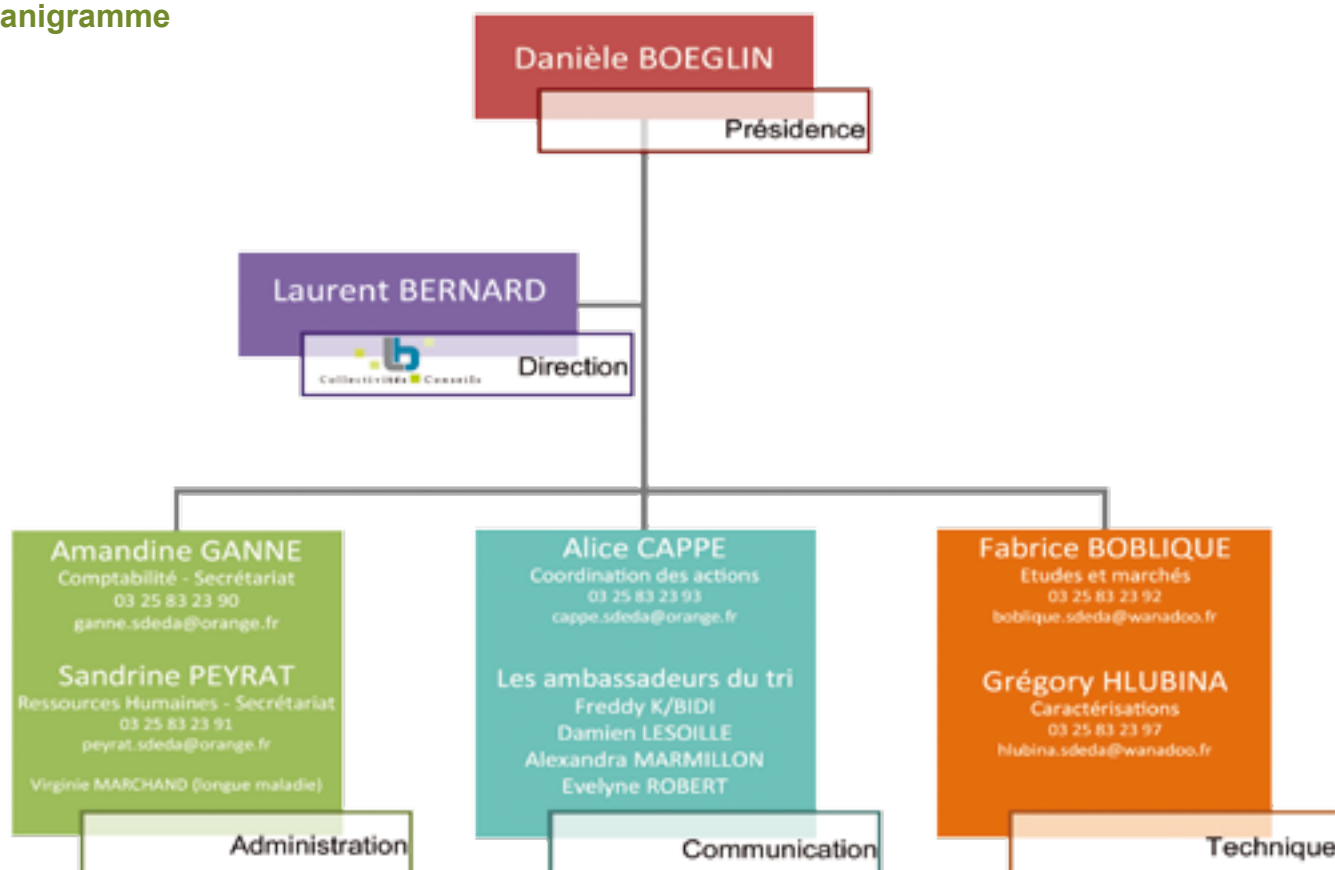


Aube
Conseil Général

Conseil Général de l'Aube

FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT (suite)

Organigramme



Organisation du SDEDA

Les membres du comité syndical sont renouvelés tous les six ans à l'issue des élections municipales. Chaque délégué représente 1 voix au sein de cette assemblée.

→ Collège des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)

Des délégués titulaires et suppléants sont désignés par chaque EPCI. Le nombre de délégués est déterminé en fonction de la tranche de la population.

→ Collège du département

Un représentant est désigné par le Conseil Général de l'Aube.

Tranche	Délégué titulaire	Délégué suppléant
0 à 10 000 habitants	1	1
10 001 à 20 000 habitants	2	2
20 001 à 60 000 habitants	3	3
60 001 à 100 000 habitants	6	6
Plus de 100 000 habitants	13	13

Élections 2014

Suite aux élections municipales de mars 2014 et à l'établissement des nouveaux élus intercommunaux, le SDEDA a procédé à l'élection du Président, des Vice-présidents et des membres du Bureau.

Madame Danièle BOEGLIN, Présidente sortante, a été réélue.

Monsieur Nicolas JUILLET, 1^{er} Vice-président sortant, a été réélu. Délégation : Affaires générales et Personnel

Monsieur Patrick DYON, 2^e Vice-président sortant, a été réélu. Délégation : Finances

Monsieur Pascal LANDREAT, 3^e Vice-président, a été élu. Délégation : Projets

Les délégués du nouveau mandat (au 1^{er} janvier 2015)

Collectivités	Délégués titulaires	Délégués suppléants
CA du Grand Troyes	Jean-Pierre ABEL* Jean-Jacques ARNAUD* Thierry BLASCO* Christian BLASSON Danièle BOEGLIN* Bruno FARINE Annie GREMILLET* Pascal LANDREAT* Jean JOUANET Marc SEBEYRAN Dimitri SYDOR Christine THOMAS Jean-Michel VIART	Bruno BAUDOUX Marc BRET Jean-Luc DRAGON Olivier GIRARDIN José GONCALVES Isabelle HELIOT-COURONNE Marie-France JOLLIOT Alain MOSER Marie-Françoise PAUTRAS Alain PEUCHERET Jacqueline PROTIN Jean-François RESLINSKI Colette ROTA
CC Bouilly Mogne Aumont	Daniel DEMOISSON	David GARNERIN
CC de la région d'Arcis sur Aube	Serge LARDIN	Paul CANTRAINE
CC de la région de Bar sur Aube	Jacques CHARLAT David LELUBRE*	Dominique GAUTHIER Jean-Pierre MOEURS
CC de la région de Ramerupt	Patrick MAUFROY*	Gérald TARIN
CC de la région des Riceys	Michel JACOB	Estelle BELORGEOT
CC de l'Arce et de l'Ource	Michel SIMONNOT	Ghislaine CLAIR
CC de l'Orvin et de l'Ardusson	Nicolas JUILLET*	Jean-Marie CAMUT
CC de Plancy l'Abbaye	Claude CHAPELLE	Jean-Louis OUDIN
CC de Soulaïnes	Pierre JOBARD	Philippe DALLEMAGNE
CC des Portes de Romilly sur Seine	Bertrand JOURNE* Michel LAMY	Bernard BERTON Serge GREGOIRE
CC des Portes du Pays d'Othe	Jean-Pierre VEREECKE*	Annie DUCHENE
CC du Barséquanais	Christian GUENELON Marcel HURILLON	Daniel LAURENT Denis VIARD
CC du Chaourçois	Jean-Michel HUPFER*	Jean-Baptiste LAUREY
CC du Nogentais	Christian TRICHE Dominique ROBERT	Hugues FADIN Jean-Yves MATHIAS
CC du Nord de l'Aube	Bruno MEUNIER	Maurice CHEVALLOT
CC du Pays d'Othe Aixoïis	Roland BROQUET	Yves FOURNIER
CC du Val d'Armance	Gilles DE COCKBORNE	Francis DRUMINY
CC Seine Fontaine Beauregard	Patrice CORPELET	Jean-François BOULARD
CC Seine Melda Coteaux	Serge SAUNOIS Marcel SPILMANN*	Gilbert FAURE Françoise LEBRUN-HUTINEL
Conseil Général de l'Aube	Henri PETIT DE BANTEL*	-
SIEDMTO	Christian BRANLE Patrick DYON* Pierre PESCAROLO	Gilles JACQUARD Bernard ROBLET Phlippe TRIBOT

41

délégués
titulaires

40

délégués
suppléants

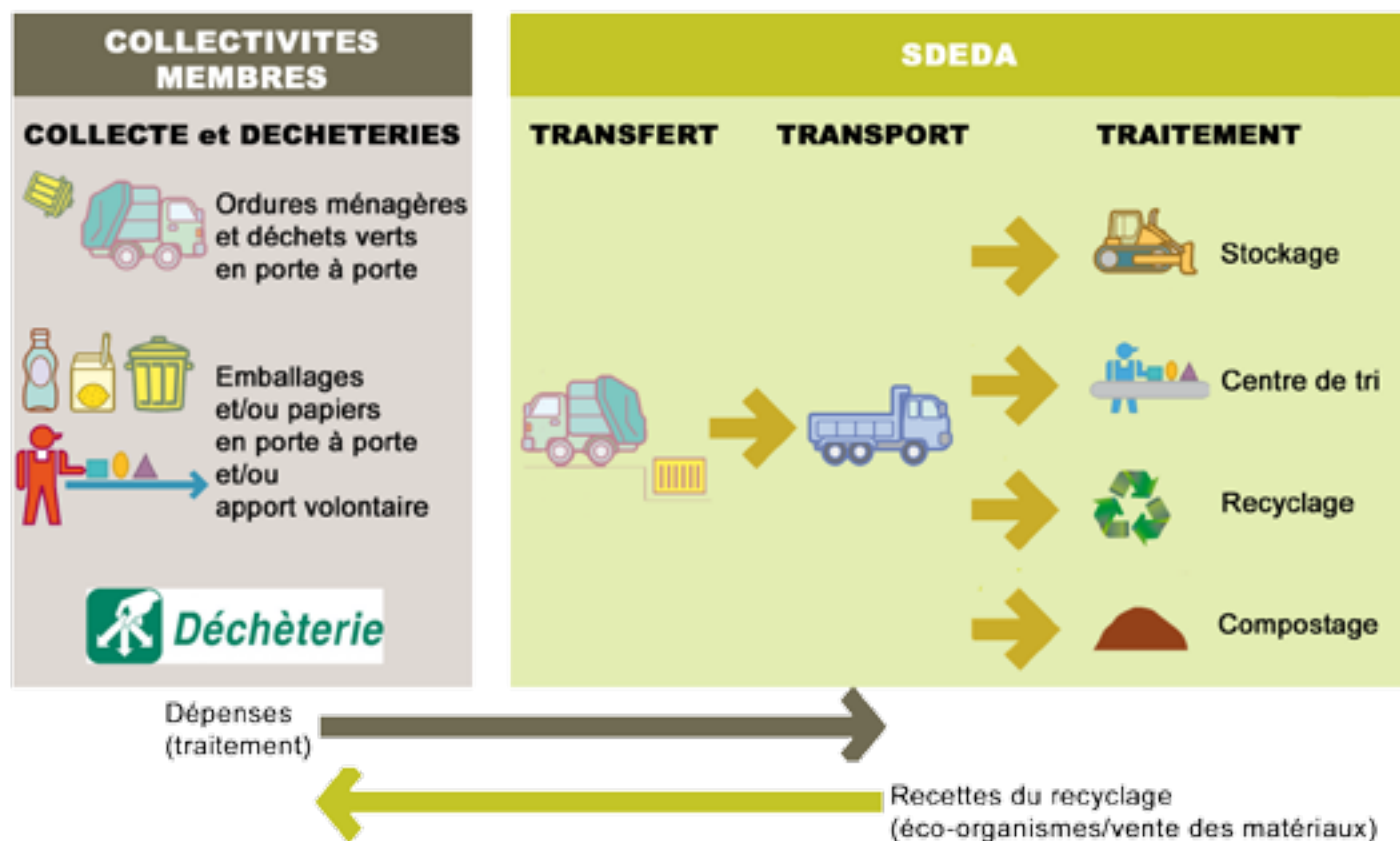
* membres du Bureau

FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT (suite)

Compétences exercées

Les compétences statutaires exercées par le SDEDA sont les suivantes :

- Traitement des déchets ménagers livrés aux installations de valorisation et d'enfouissement (ordures ménagères et emballages ménagers recyclables)
- Traitement des déchets issus d'un refus de tri livrés aux installations de valorisation et d'enfouissement
- Traitement de la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM) et des Déchets Verts issus d'une collecte en porte à porte
- Transport : à partir du moment où il y a rupture de charge, qui correspond aux centres de transfert définis par le SDEDA
- Transport des refus de tri jusqu'aux installations de valorisation et d'enfouissement ou centres de transfert définis par le SDEDA
- Tri des déchets valorisables issus d'une collecte sélective en porte à porte ou en apport volontaire faisant l'objet d'un contrat avec une société agréée.



Marchés de prestations de service

Le SDEDA gère les contrats de prestations de service de tri et de traitement, et détermine les modalités de remboursement des dépenses engagées auprès de ses adhérents par 12 acomptes (les « douzièmes ») et un liquidatif d'ajustement (solde).

Le traitement des déchets ménagers est assuré depuis le 1^{er} janvier 2014 par un marché départemental en 7 lots. Il s'agit d'un marché à bons de commande sans minimum sans maximum d'une durée ferme de 4 ans.

Depuis sa mise en oeuvre, des réunions sont régulièrement programmées avec les prestataires pour faire le point sur leur exécution.

En ce qui concerne spécifiquement le tri des emballages et des papiers, le SDEDA suit la qualité des collectes et la production des matériaux selon la norme NF X30-437 et à partir de logiciels dédiés à chaque centre de tri.

Prix du traitement au 1^{er} janvier 2014

Lot 1 - Traitement des déchets ménagers résiduels - Groupement VALEST / SITA DECTRA

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT
Exploitation d'un centre de transfert vers une des 2 ISDND	Tonne livrée	19,72
Traitement - ISDND de Montreuil sur Barse	Tonne entrante	67,65
TGAP - ISDND de Montreuil sur Barse	Tonne entrante	10,00
Traitement - ISDND de Saint Aubin	Tonne entrante	63,43
TGAP - ISDND de Saint Aubin	Tonne entrante	20,00

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) est mutualisée : chaque adhérent du Syndicat paye le même montant à la tonne, quelle que soit la destination de ses déchets ménagers résiduels.

Lot 2 - Valorisation des déchets verts (issus des collectes en porte à porte) - Groupement LA COMPOSTIERE DE L'AUBE / AGRICOMPOST 10 / TERRALYS

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT
Mise à disposition d'un centre de transfert (option)	Tonne livrée	16,96
Traitement	Tonne entrante	23,85
Évacuation et traitement des refus de tri	Tonne livrée	99,00
TGAP / refus de tri	Tonne entrante	20,00
Évacuation et traitement des livraisons non acceptées	Tonne entrante	99,00
TGAP / livraisons non acceptées	Tonne entrante	20,00

FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT (suite)

Prix du traitement au 1^{er} janvier 2014 (suite)

Lot 3 - Tri des papiers ou papiers/cartons - ONYX EST

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT
Mise à disposition d'un centre de transfert (option)	Tonne livrée	19,32
Réception, tri, conditionnement, chargement, évacuation et traitement	Tonne livrée	17,02
Évacuation et traitement des refus de tri	Tonne entrante	0,00
Évacuation et traitement des livraisons non acceptées	Tonne entrante	93,42
TGAP / livraisons non acceptées	Tonne livrée	10,00
Recettes minimales garanties catégorie 1.02 (gros de magasin)	Tonne livrée	40,00
Recettes minimales garanties catégorie 1.11 (papiers)	Tonne livrée	75,00

Lot 4 - Tri des emballages ménagers légers - CHAZELLE TRI VALORISATION

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT
Mise à disposition d'un centre de transfert (option)	Tonne livrée	-
Réception, tri, conditionnement, chargement, évacuation et traitement	Tonne livrée	259,50
Évacuation et traitement des refus de tri	Tonne livrée	62,00
TGAP / refus de tri	Tonne entrante	20,00
Évacuation et traitement des livraisons non acceptées	Tonne entrante	70,00
TGAP / livraisons non acceptées	Tonne entrante	20,00
Recettes minimales garanties catégorie 1.02 (gros de magasin)	Tonne livrée	25,00
Recettes minimales garanties catégorie 1.11 (papiers)	Tonne livrée	75,00

Lot 5 - Tri des emballages ménagers légers en mélange avec les papiers - SOREPAR

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT
Mise à disposition d'un centre de transfert (option)	Tonne livrée	30,00
Réception, tri, conditionnement, chargement, évacuation et traitement	Tonne livrée	Multi : 128,00
		Cartons : 30,00
Évacuation et traitement des refus de tri	Tonne entrante	80,00
TGAP / refus de tri	Tonne entrante	15,00
Évacuation et traitement des livraisons non acceptées	Tonne entrante	105,00
TGAP / livraisons non acceptées	Tonne entrante	10,00
Recettes minimales garanties catégorie 1.02 (gros de magasin)	Tonne livrée	25,00
Recettes minimales garanties catégorie 1.11 (papiers)	Tonne livrée	75,00



Prix du traitement au 1^{er} janvier 2014 (suite)

Lot 6 - Exploitation du centre de transfert des déchets ménagers résiduels des Écrevolles (Troyes) - Site du SDEDA géré par OURRY

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT
Entretien mensuel des sanitaires (avenant)	Forfait/mois	300,00
Fonctionnement de la plate-forme de dessiccation (option)	Forfait/mois	1 600,00
Exploitation du centre	Tonne livrée	6,40
Transport - ISDND de Montreuil sur Barse	Tonne livrée/km	7,28
Transport - ISDND de Saint Aubin	Tonne livrée/km	11,60
Fermeture du poste de transfert	Forfait pour 1/2 j	695,00

Lot 7 - Mise à disposition et exploitation d'un poste de transfert du verre collecté sélectivement - COVED

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT
Exploitation d'une centre de transfert du verre et chargement	Tonne	8,00
Évacuation et traitement des livraisons non acceptées	Tonne	105,00
TGAP / livraisons non acceptées	Tonne livrée	10,00

Carte des exutoires



FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

(suite)

Contrats de valorisation

Le SDEDA est l'interlocuteur unique des éco-organismes ainsi que des sociétés qui valorisent les matières triées. Le tri et le recyclage génèrent trois recettes différentes :

- Le contrat « Barème E » d'**Eco-Emballages** (Contrat pour l'Action et la Performance) repose sur des **Soutiens à la Tonne Triée (STT)**
- Les **soutiens d'Ecofolio** pour les papiers (à la performance)
- La **vente des matériaux** d'emballages et des papiers.

Concernant le contrat avec Eco-Emballages, le SDEDA reverse les soutiens aux collectivités :

- En conservant pour son fonctionnement, 10% des recettes perçues avec un minimum de 100 000 € / an
- En répartissant les soutiens financiers sur la base des résultats de valorisation de chaque collectivité.

Le SDEDA reverse à ses adhérents la totalité des recettes issues de la société Ecofolio et de la vente des emballages et des papiers en fonction du prix de reprise des matériaux et de leurs performances de tri.

3

outils au service des collectivités

Contrat Eco-Emballages

Le Contrat pour l'Action et la Performance a été signé avec Eco-Emballages pour une durée de 6 ans (échéance : 31/12/16).

Dans le cadre de ce contrat, un soutien complémentaire existe au titre du développement durable (SDD). Pour y prétendre, le SDEDA a mandaté la société Austral Environnement pour répondre aux différents critères. Grâce à la participation active des collectivités adhérentes et des prestataires (collecte et traitement), le SDEDA a été bénéficiaire de l'aide maximale : 8% des recettes totales d'Eco-Emballages soit 125 073,70 € (*détail du SDD en page 23*).

Contrat Ecofolio

Le SDEDA a signé un contrat avec Ecofolio avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2013. Le Syndicat gère la déclaration des tonnages de papiers valorisés annuellement pour déclencher les soutiens financiers.

Contrat de valorisation des emballages et des papiers

Le SDEDA a initié un groupement de commande avec le SDEDM (52) et VALODEA (08) pour la vente des matériaux triés. Ce groupement a permis de bénéficier d'offres techniques et financières plus avantageuses que par les filières classiques de recyclage.

Les matériaux concernés par l'option Fédération sont :

- l'acier et l'aluminium
- les briques appelées ELA (emballages liquides alimentaires) ou PCC (papiers cartons complexés)
- les cartons appelés EMR (emballages ménagers recyclables) ou PCNC (papiers cartons non complexés)
- les bouteilles et flacons en plastique.

Cette démarche a permis de dégager une recette supplémentaire de 23 350 € soit 3,8 % de plus qu'en option Filière.

Pour les emballages en verre, l'option Filière a été conservée.

Les papiers sont quant à eux valorisés dans le cadre des marchés de tri.

Les filières de valorisation des emballages et des papiers

Matériau	Repreneur	Nature des emballages	Nature des produits recyclés
ACIER	Coved Négoce	Aérosols, bidons de sirop, boîtes de conserve, canettes, ...	Boîtes de conserve, mobilier, pièces automobiles ...
ALUMINIUM	Sita Négoce	Aérosols, canettes, barquettes, ...	Semelles de fers à repasser, trottinettes, carters, mobilier, ...
BRIQUES (ELA/PCC)	Coved Négoce	Briques de lait, soupe, jus de fruits, sucre, ...	Papier-toilette, enveloppes, papier cadeau, ...
CARTONS ET CARTONNETTES (EMR/PCNC)	Sita Négoce	Cartons bruns, paquets de céréales, de gâteaux, barils de lessive, ...	Cartons et cartonnettes d'emballages
FLACONNAGES PLASTIQUES	Véolia Propreté	Bouteilles et flacons de produits alimentaires (eau, lait, ...), de produits d'entretien (javel, lessive, ...) et de produits d'hygiène (gel douche...)	PET* : bouteilles, fibres textiles (polaire) ... PEHD** : bacs de collecte, bancs, tuyaux ...
VERRE	OI Manufacturing	Bouteilles, flacons, pots et bocaux	Bouteilles

* PET : polyéthylène téréphtalate (plastique transparent)

** PEHD : polyéthylène haute densité (plastique opaque)

Dans le cadre des marchés de tri (Chazelle Tri Valorisation, Onyx Est et Sorepar), le SDEDA a signé des contrats tripartites de reprise des Journaux/Revues/Magazines avec la société Norske Skog Golbey et de Gros de magasin (enveloppes, écrits de couleurs) avec des papeteries.

Matériau	Repreneur	Nature des emballages	Nature des produits recyclés
JOURNAUX REVUES MAGAZINES	Norske Skog Golbey	Catalogues, publicités, revues, ...	Papier journal
ÉCRITS DE COULEURS ET PAPIERS DIVERS	Filière papiers (Sita Négoce ...)	Papiers écrits de couleurs, enveloppes ...	Papier



FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT (suite)

Primes à la performance

Afin d'encourager les collectivités, le SDEDA verse chaque année une « Prime à la performance » aux 3 collectivités qui ont obtenu les meilleurs ratios en kg/habitant hors emballages en verre et hors papiers. Cette prime correspond à 5 % du montant du Soutien à la Tonne Triée touché par la collectivité.

Pour l'année 2014, les trois collectivités récompensées sont :

- **1^{er} CC de la région des Riceys** (2 123,56 €)
- **2^e CC des Portes de Romilly sur Seine** (8 506,57 €)
- **3^e CA du Grand Troyes** (44 391,75 €)

Les caractérisations

Afin de suivre la qualité du tri de chacun de ses adhérents mais aussi de connaître la répartition des différents matériaux, le SDEDA réalise des caractérisations.

Le syndicat suit trois types de caractérisations :

- Caractérisations des corps creux : suivi de la qualité du tri des emballages
Taux de refus maximal en poids toléré : 15 % pour les collectes d'Emballages Ménagers Légers
Taux de refus maximal en poids toléré : 10 % pour les collectes multimatériaux (EML + Papiers)
- Caractérisations des corps plats : suivi de la qualité du tri des papiers ou papiers/cartons
Taux de refus maximal en poids toléré : 5 %
- Caractérisations des refus de tri : l'échantillonnage se fait sur la partie non valorisable. Elles permettent de s'assurer du bon fonctionnement des chaînes de tri et donc, le respect du cahier des charges liant le SDEDA à ses prestataires.

Selon la taille des collectivités, la moyenne des caractérisations en corps creux est calculée sur les 18 derniers échantillons ou sur les deux dernières années.

388

caractérisations

Les caractérisations

Afin de suivre la qualité des collectes sélectives, le SDEDA met en place annuellement, pour chacun de ses adhérents, un plan de prélèvements et de caractérisations des emballages et des papiers.

49

prélèvements

Ce suivi a pour objectifs de :

- Optimiser le nombre de caractérisations.
388 caractérisations ont été réalisées en 2014. En termes de temps de travail, cela représente 644 heures de travail soit 92 jours Équivalent Temps Plein (hors temps d'exploitation des données).
- Améliorer le suivi des prestations.
- Uniformiser les caractérisations.
- Depuis 2011, le SDEDA a également mis en place un suivi des prélèvements d'échantillons à caractériser.
49 ont ainsi été réalisés sous le contrôle du Syndicat, soit 7 jours Équivalent Temps plein.

TRAITEMENT DES DÉCHETS EN 2014

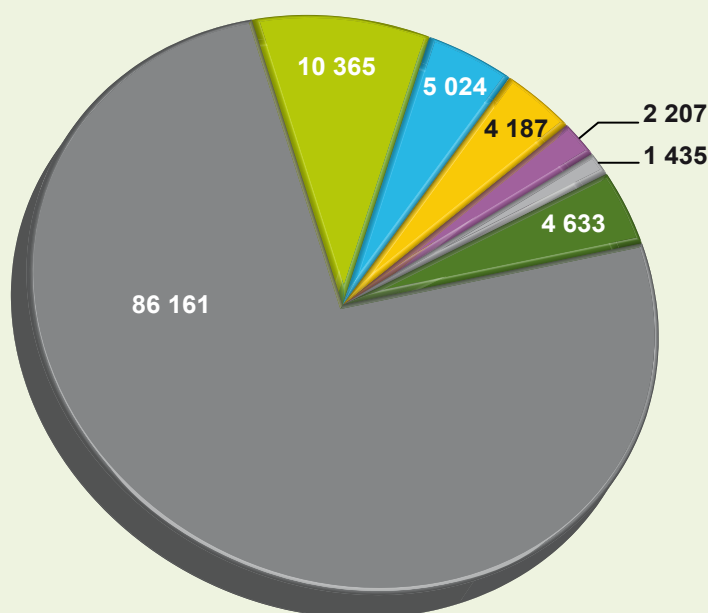
Ratios par type de déchets

Type de déchets	Population desservie (habitants)	Ratios 2014 (kg/habitant)
Ordures Ménagères résiduelles (OMr)	303 327	285,6
Déchets Verts (DV)	85 862	120,7
Journaux/Revue/Magazines (JRM = Papiers)	242 497	21,8
Emballages Ménagers Légers (EML)	242 497	16,6
EML et JRM en mélange (MULTI)	60 830	36,3
Transfert des emballages en Verre	159 438	29,1

NB : Population Aube = 303 327 habitants (Source : INSEE)

Répartition des tonnages par type de déchets (tonnes)

- Compostage des déchets verts
- Tri des papiers
- Tri des emballages
- Tri des papiers et des emballages en mélange
- Traitement des refus de tri et de compostage
- Transfert du verre
- Traitement des déchets ménagers résiduels



114 012

tonnes de déchets ménagers

TRAITEMENT DES DÉCHETS EN 2014 (suite)

Éléments financiers généraux

Cotisation

Le fonctionnement courant du Syndicat (personnel, frais de structure) est assuré par une cotisation annuelle due par chaque adhérent de : **1 € par habitant**. Elle n'a pas évolué **depuis 2005**.

Fiscalité

Du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2013, le SDEDA gère un budget principal pour les dépenses courantes et un budget annexe, pour les dépenses liées à la compétence traitement.

Dans un souci de simplification, le SDEDA a procédé à la fusion de ces 2 budgets au 1^{er} janvier 2014. Ce budget unique est assujéti à la TVA.

Marchés

En 2014, le SDEDA a géré 7 contrats de :

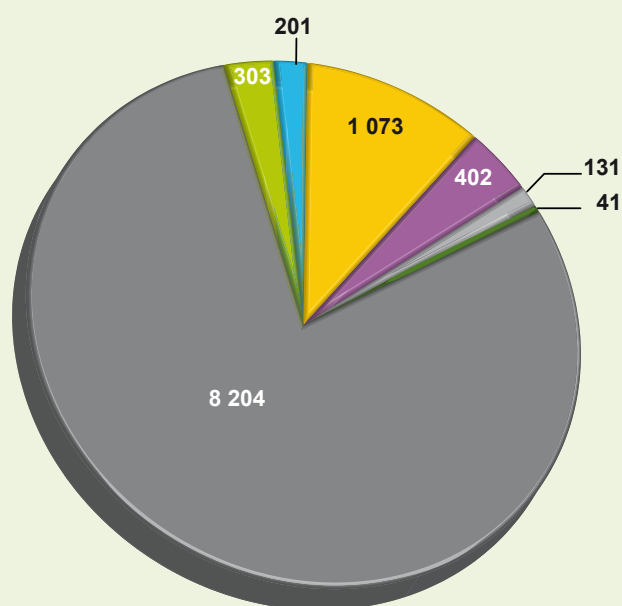
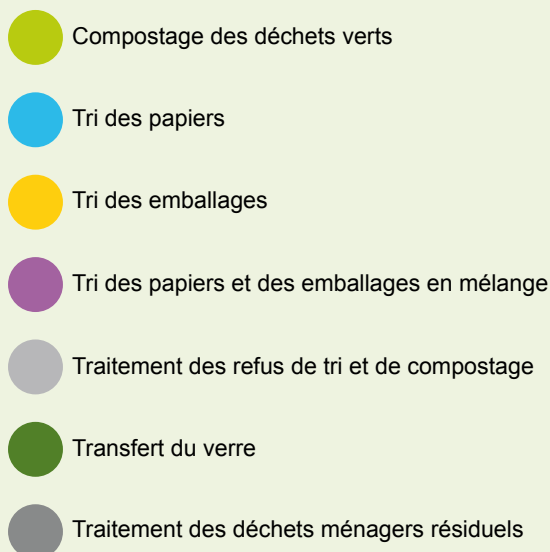
- transfert / traitement des ordures ménagères
- transfert des emballages en verre
- compostage des déchets verts
- tri des emballages et des papiers (3 contrats selon les flux).

Coûts de traitement

Le coût total du traitement pour les collectivités en 2014 est de : 10 355 000 € TTC.

Par rapport à l'année 2013, cela représente une hausse de 4 %, principalement due aux augmentations des taxes (TGAP et TVA).

Répartition des coûts par type de déchets (milliers d'€ TTC)



10 355 000

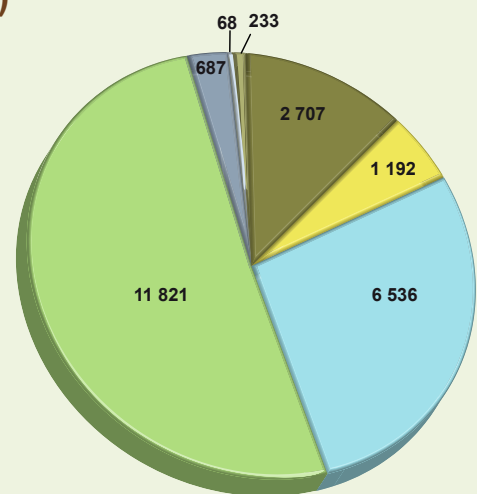
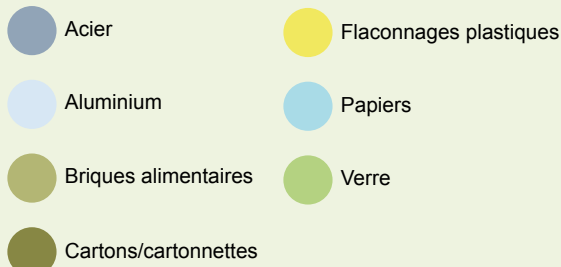
euros de dépenses



Vente des matériaux : tonnages et recettes

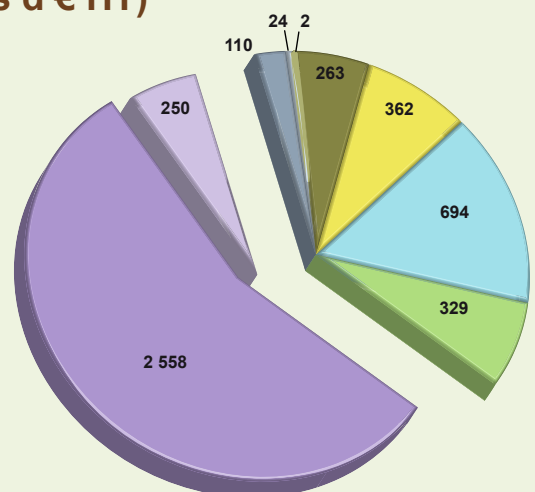
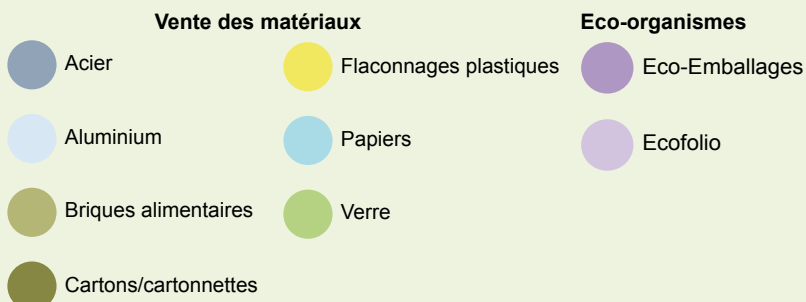
Grâce au geste de tri des Aulois, 16 708 tonnes d'emballages (16 566 tonnes en 2013 soit + 0,8 %) et 6 536 tonnes de papiers (6 916 tonnes en 2013 soit -5,5 %) ont été valorisées.

Répartition des tonnages par matériaux (tonnes)



23 244 tonnes de matériaux revendus

Répartition des recettes par matériaux (milliers d'€ HT)



4 592 000 euros de recettes

Chiffres-clés du recyclage

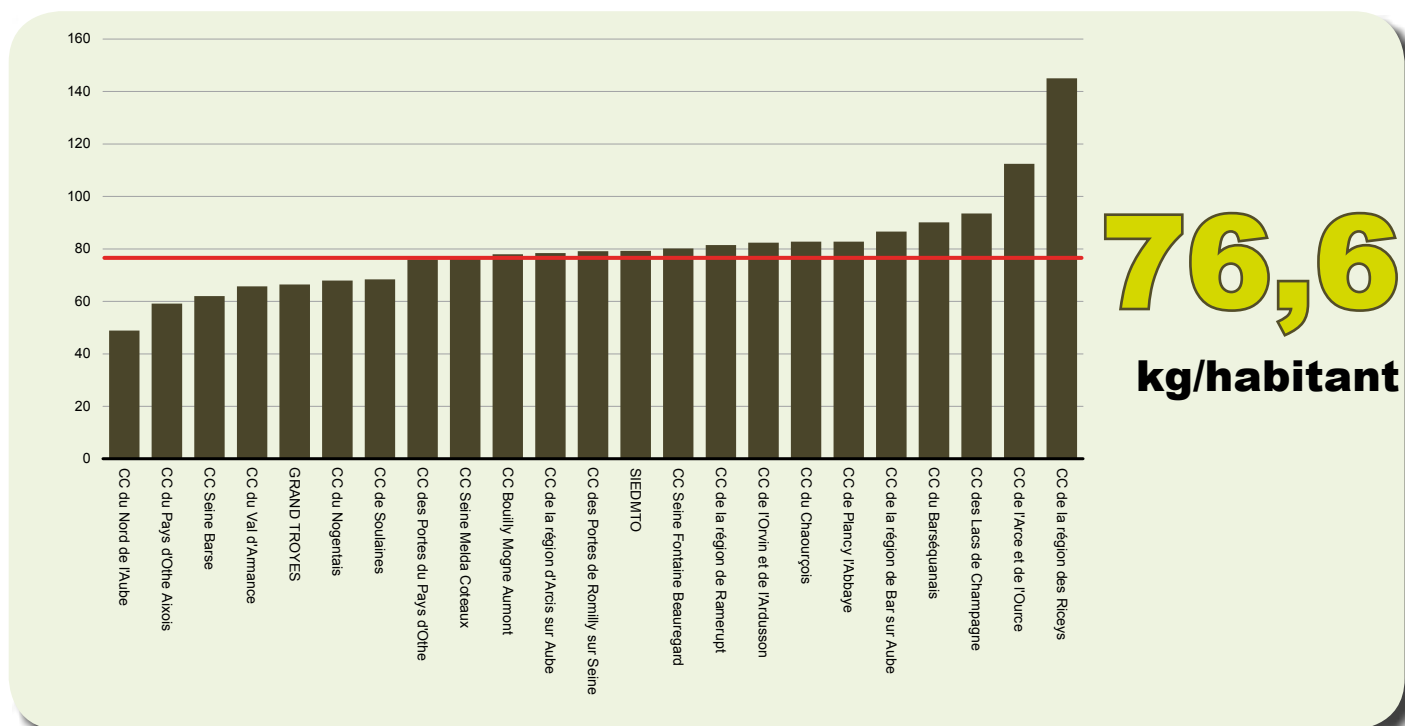
Si les **dépenses** de traitement pour les matériaux recyclables s'élèvent à **1 717 000 €**, leur valorisation **rapportent** plus de **4 590 000 €**.

TRAITEMENT DES DÉCHETS EN 2014

(suite)

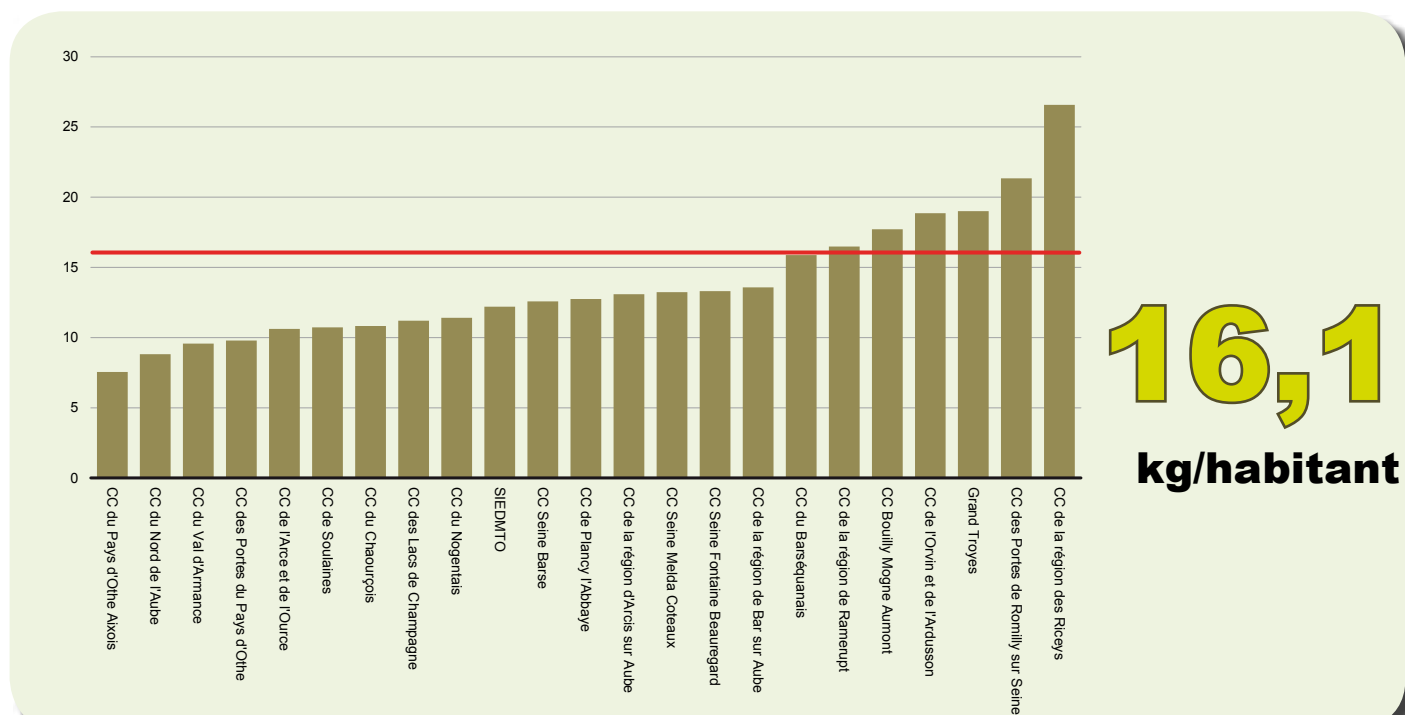
Performances tous matériaux confondus (kg/habitant)

(acier, aluminium, briques, cartons, flacons plastiques, papiers et verre)

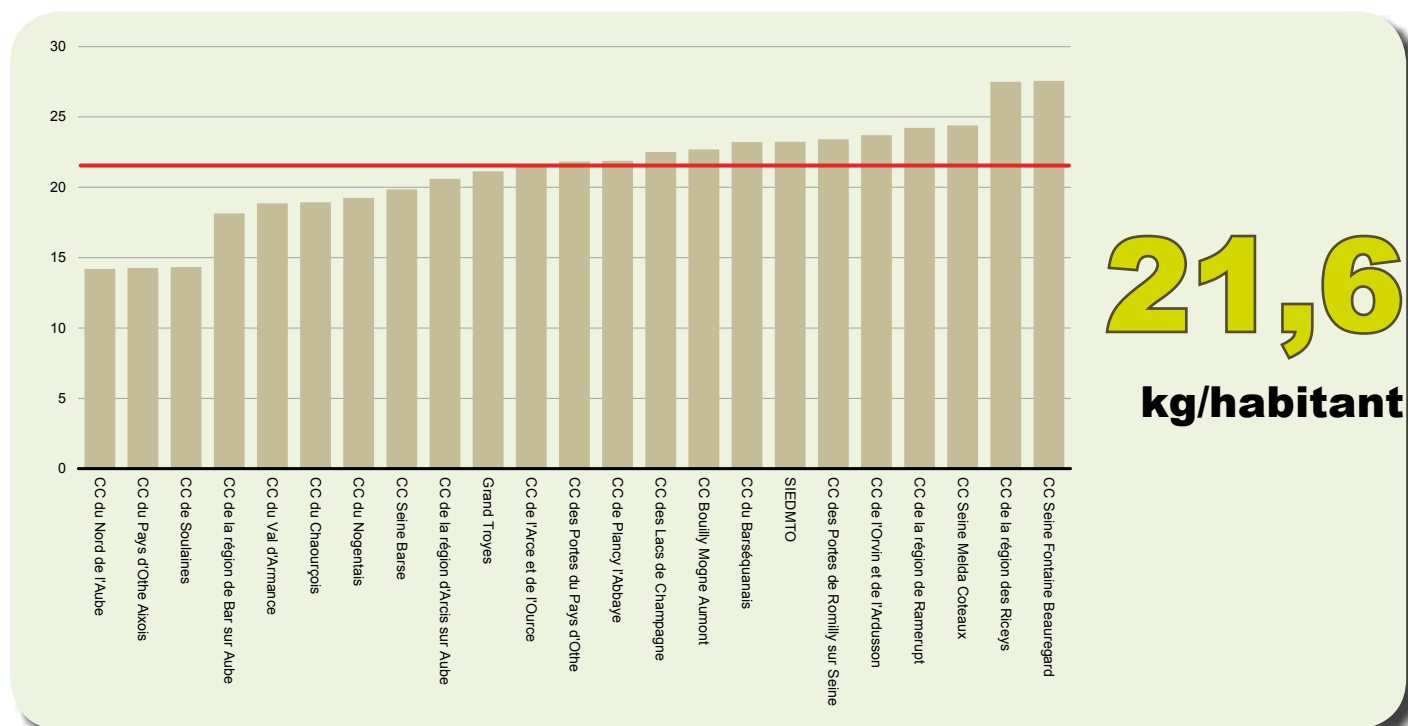


Performances en emballages hors papiers et verre (kg/habitant)

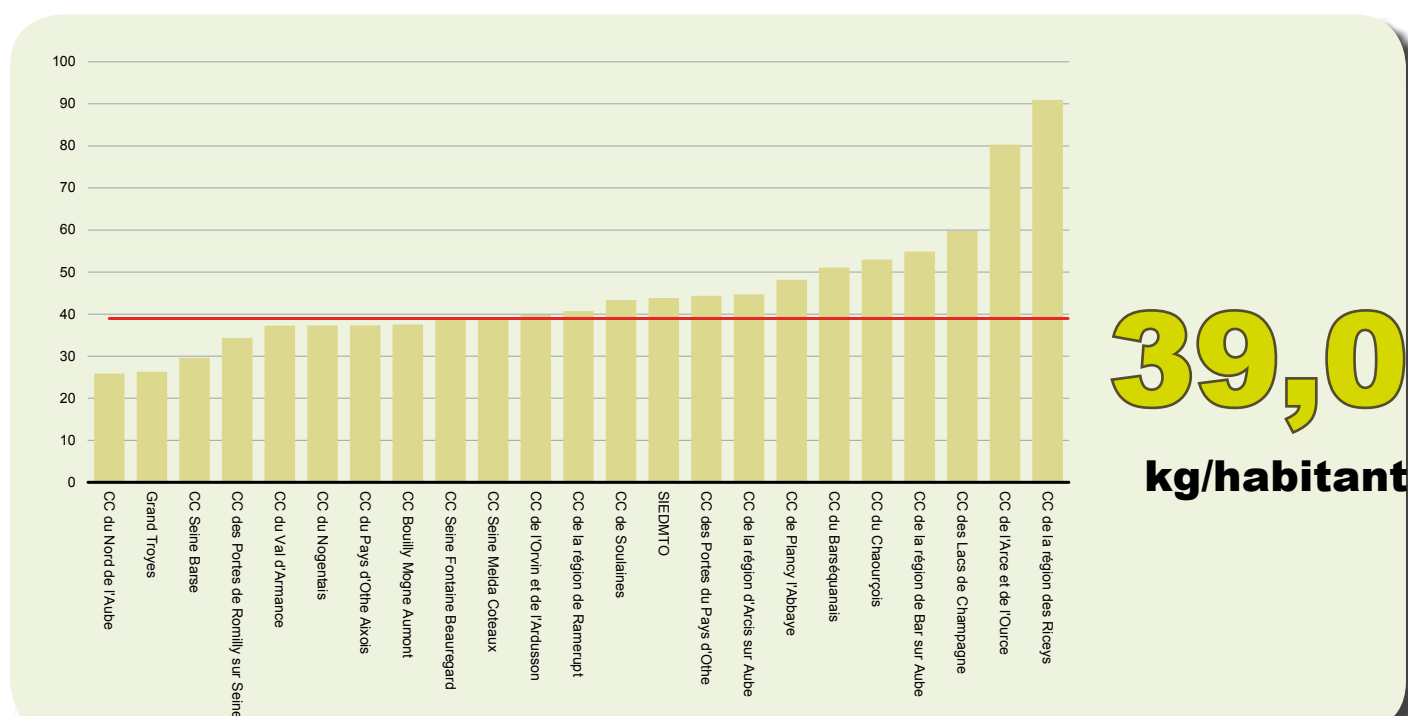
(acier, aluminium, briques, cartons et flacons plastiques)



Performances en papiers (kg/habitant) (journaux/revues/magazines et gros de magasin)

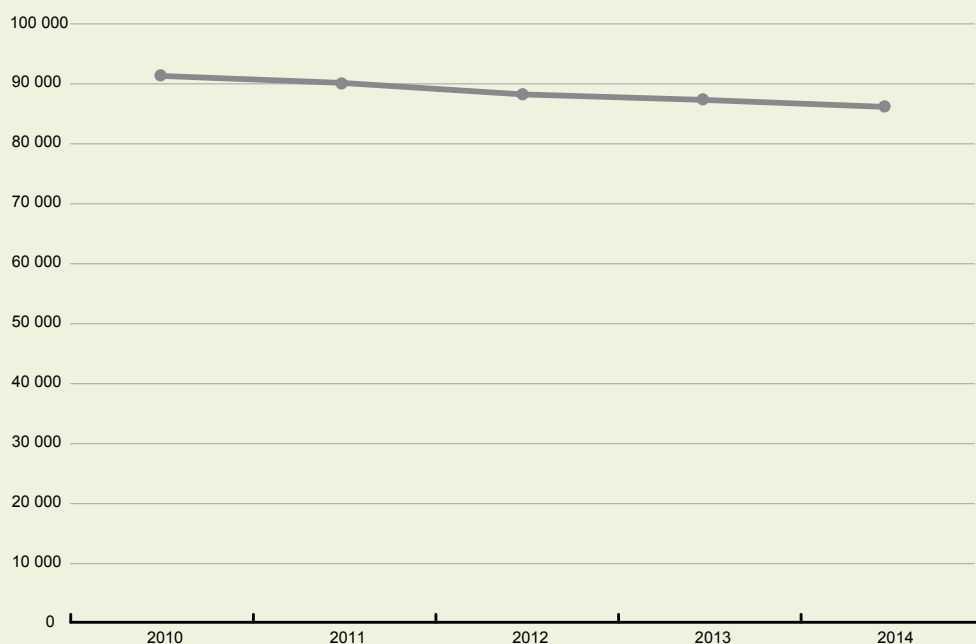


Performances en verre (kg/habitant)



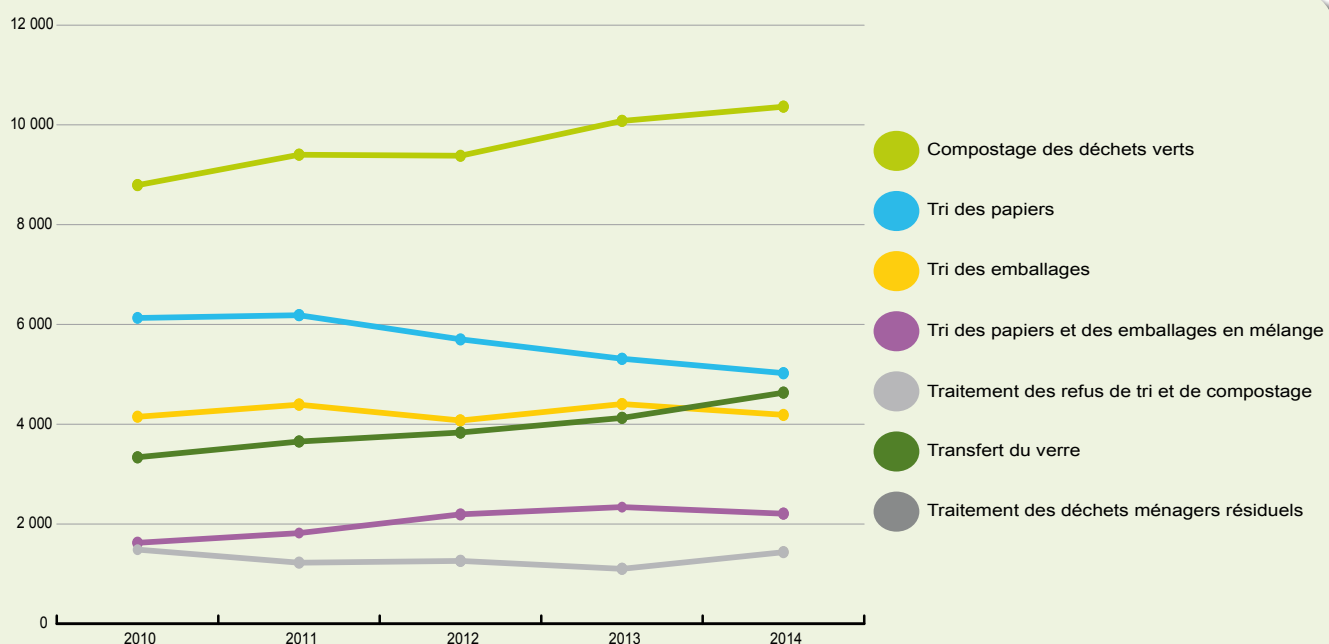
ÉVOLUTION SUR 5 ANS

Ordures ménagères résiduelles (tonnes)



En 5 ans, les ordures ménagères ont diminué de 5,6 % (13,6 % depuis 2006).

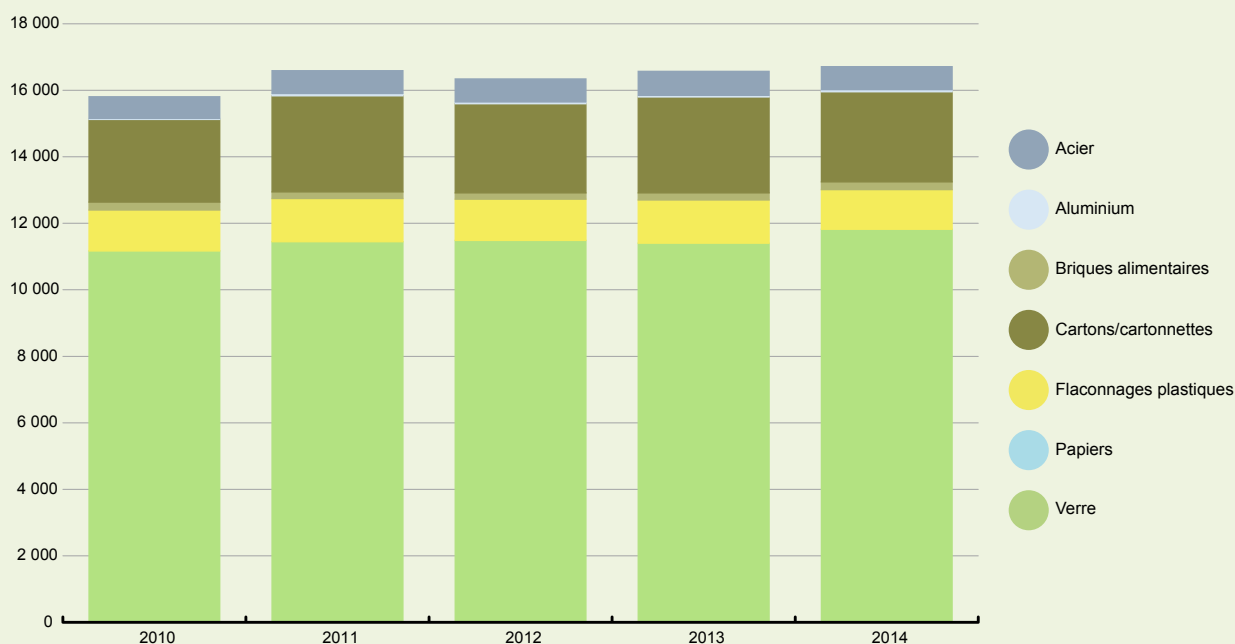
Déchets valorisables (tonnes)



Les fluctuations de tonnages de déchets verts s'expliquent par les conditions météorologiques.
Si la valorisation des emballages hors verre est stable, celle des papiers diminue.

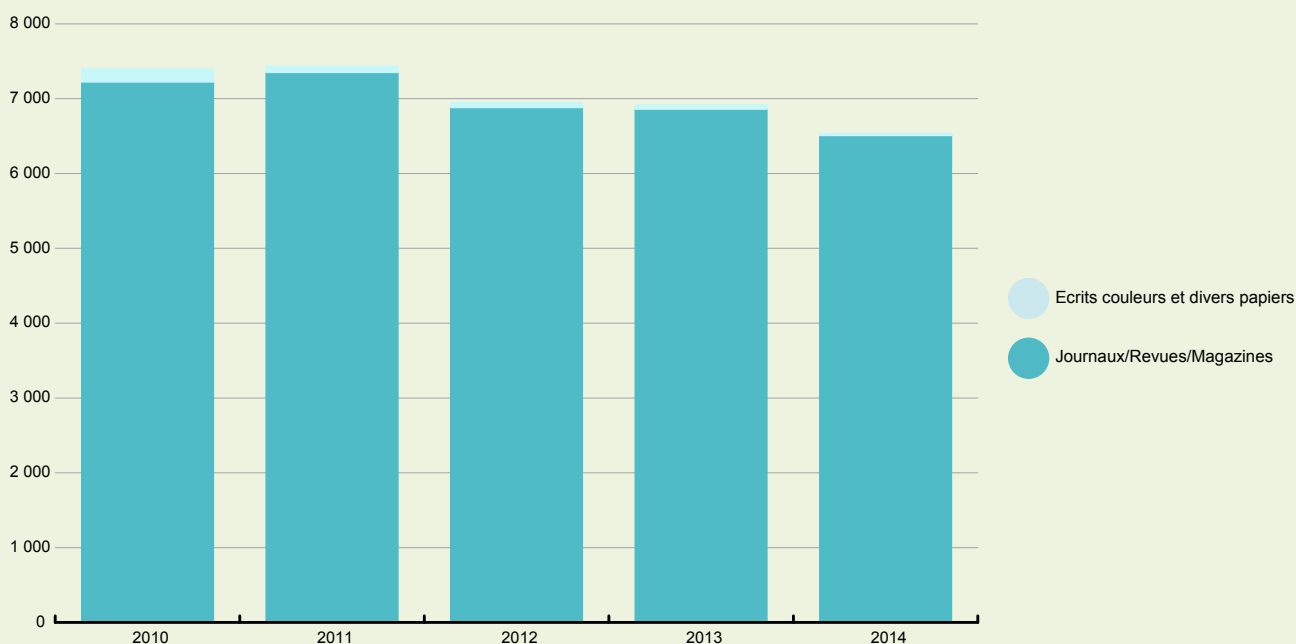


Emballages valorisés (tonnes)



En 2014, 16 708 tonnes de matériaux ont été valorisées soit 55,0 kg/habitant contre 54,6 kg/habitant en 2013. Cette augmentation est essentiellement due à un meilleur tri des emballages en verre.

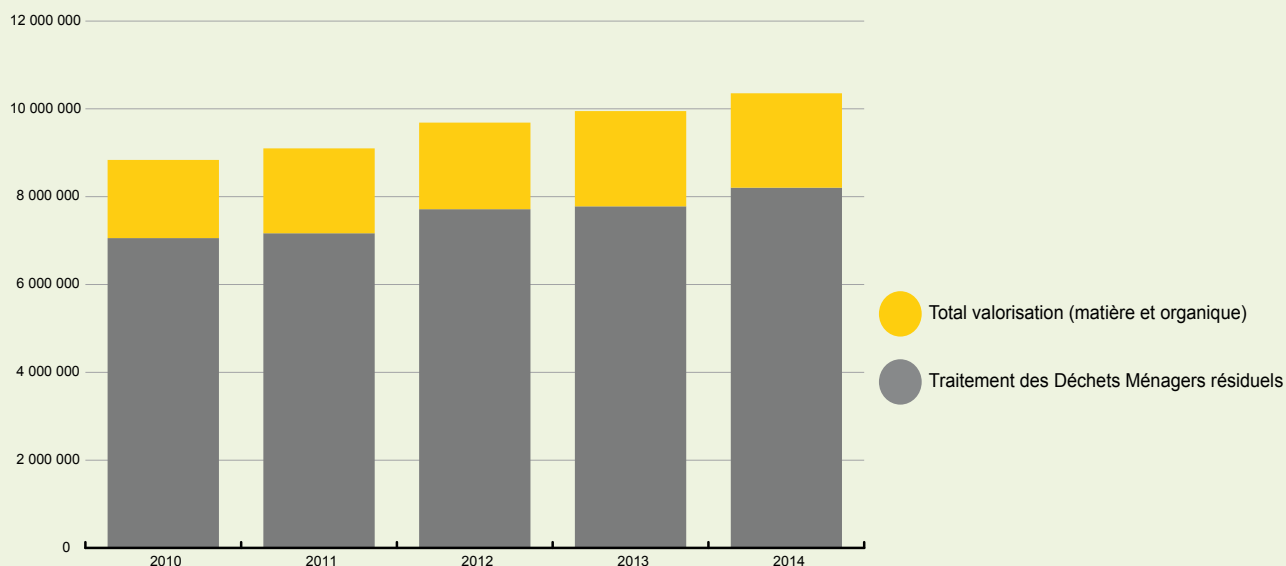
Papiers valorisés (tonnes)



En 2014, 6 536 tonnes de papiers ont été valorisées soit 21,6 kg/habitant contre 22,8 kg/habitant en 2013. La baisse des tonnages s'explique en partie par l'usage de plus en plus fréquent des autocollants « Stop Pub ».

ÉVOLUTION SUR 5 ANS (suite)

Coût de traitement global (€ TTC)



Le coût de l'enfouissement continue de subir les évolutions fiscales au fil des années.

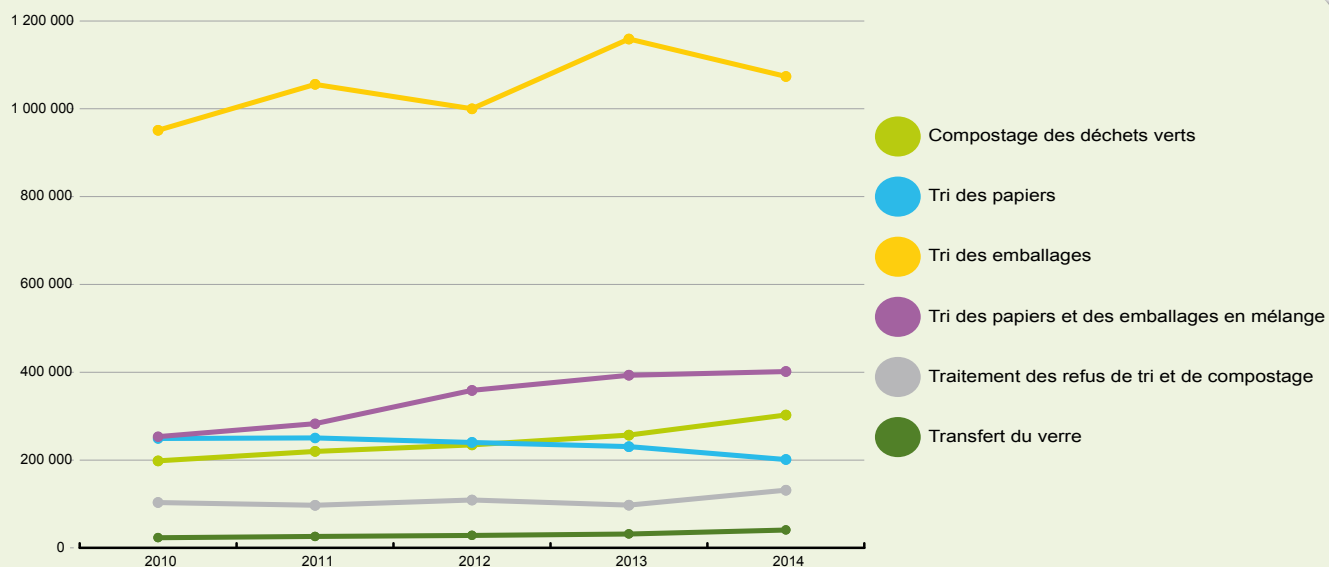
La TVA est passé de 7 % à 10 % au 1^{er} janvier 2014.

La Taxe Générale sur les activités Polluantes (TGAP) est passée de 15 à 20 € HT/tonne sur le site de Saint Aubin ; pas d'évolution pour le site de Montreuil sur Barse en mode « bioréacteur » (10 € HT/tonne).

La TGAP mutualisée passe de ce fait de 11,40 € HT/tonne en 2013 à 12,74 € HT/tonne en 2014.

La loi de finances prévoit le passage des sites en mode « bioréacteur » de 10 à 14 € HT/tonne en 2015.

Coût de traitement des déchets valorisables (€ TTC)



SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DURABLE (SDD)

Le SDD est, pour Eco-Emballages, un moyen d'inciter et d'accompagner les collectivités locales dans une démarche qualité durable en suivant 9 indicateurs : 3 économiques, 3 sociaux et 3 environnementaux.

	CIBLES ÉCONOMIQUES	CIBLES SOCIALES	CIBLES ENVIRONNEMENTALES
	Coût de la collecte sélective	Emplois créés	Part de la collecte sélective par rapport aux OM
	Coûts complets de la collecte sélective d'emballages ménagers en € HT / Tonnes recyclées	Effectif en nombre de postes de la collecte et du tri / Tonnes recyclées	Tonnes recyclées / Tonnes d'OMr + Refus
Valeur de référence	< 204,0 €/t	> 100 pour 10 000 t	> 18,50 %
Valeur SDEDA	157,2 €/t	113,4 pour 10 000 t	18,49 %
Cible atteinte	OUI	OUI	NON
	Recettes de la collecte sélective	Ambassadeurs du tri	Performance
	Montant du liquidatif + vente des matériaux / coûts de la collecte sélective	Nombre d'ADT / Tonnes recyclées	Performance de collecte sélective (kg/hab/an)
Valeur de référence	> 104 %	> 15,9 pour 10 000 t	> 50,00 kg/hab/an
Valeur SDEDA	146 %	5,4 pour 10 000 t	55,85 kg/hab/an
Cible atteinte	OUI	NON	OUI
	Erreurs de tri	Accidents de travail	Emissions Carbone
	Niveau de refus kg/hab/an	Nombre de jours d'incapacité temporaire / nombres d'heures travaillées	Evaluation de l'empreinte carbone / Tonnes recyclées
Valeur de référence	< 5,80 kg/hab/an	< 2,9 %	< 124,0 kg CO ₂ / t
Valeur SDEDA	3,59 kg/hab/an	0,2 %	111,9 kg CO ₂ / t
Cible atteinte	OUI	OUI	OUI

Le SDEDA obtient 7 critères sur 9. Il bénéficie donc pour la 2^e année consécutive du soutien maximum soit 8 % de bonification du Tarif unitaire de service de collecte et de tri soit :

125 074 € de SDD 2013

ÉTUDE RÉALISÉE - PROJET UVE

PPGDND

Le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux a été adopté par le Conseil Général de l'Aube le 20 octobre 2014.

« Le schéma de traitement retenu dans le cadre du présent Plan prévoit l'implantation d'une **unité de valorisation énergétique (UVE)** située à proximité du lieu principal de production, à savoir l'agglomération troyenne, pour une **capacité de 60 000 tonnes par an**, le **reste des déchets** à éliminer étant enfoui dans des installations de **stockage**, et éventuellement pour une partie d'entre eux, **exportés** dans les unités de valorisation énergétique des départements voisins, qui disposent de vides de four. »

Suite à cette décision, le SDEDA a pu poursuivre ses réflexions quant au mode, à la taille de l'unité de traitement, à sa technologie et à sa localisation.

Projet d'une UVE

La Commission de Concertation a continué de se réunir en 2014. Parmi les points abordés, on retrouve : le PPGDND, la présentation de l'AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage), « réseaux de chaleur » et « déchets » ...

Un Comité de Pilotage spécifique au projet a été constitué et s'est réuni plusieurs fois pour arbitrer les propositions formulées par les bureaux d'études accompagnant le SDEDA (Envinergie, Sage Services, cabinets d'avocats et associés Ravetto et de communication Parmenion).

Après de nombreuses réflexions confortées par l'analyse d'expériences d'autres territoires, le projet évoluerait vers une unité de valorisation énergétique d'environ 60 000 tonnes qui serait raccordée sur des réseaux de chaleur afin d'optimiser les recettes financières de l'équipement et limiter ainsi le coût pour l'utilisateur.

Cette unité serait gérée dans le cadre d'une délégation de service public d'une durée d'environ 25 ans. C'est une procédure complexe et lourde à porter d'une durée de 12 mois mais qui a l'avantage de transférer toutes les responsabilités au futur gestionnaire ainsi que le risque industriel.

La procédure administrative serait lancée au cours du 1^{er} semestre 2015 pour une mise en service en 2019.

3^e colloque « Valorisation énergétique »

Le SDEDA a organisé le 9 décembre son 3^e colloque. Il avait pour thème « *Stratégie et actions de valorisation de nos déchets face aux enjeux de la transition énergétique* ».

Pour introduire cette soirée, la Présidente a rappelé les modes de traitement actuels et les tonnages associés ainsi que la hiérarchisation des déchets de la directive cadre européenne de 2008 « Prévention / Réutilisation / Recyclage / Valorisation énergétique / Élimination par incinération / Enfouissement ». Sur le principe des colloques organisés en 2012 et 2013, divers spécialistes sont ensuite intervenus sous la forme d'une conférence/débat :

- Nicolas Garnier
Délégué Général d'AMORCE
« **Panorama des réseaux de chaleur raccordés à des UVE en France** »
- Christian PUECH
Président du Syndicat Mixte de Beauce Gâtinais Valorisation (BEGEVAL)
« **Débouchés industriels d'une UVE : exemple de Pithiviers** »
- Gilles CHOQUER
Directeur Général du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise (SMVO)
« **Synergie entre valorisation énergétique et industries** »



ACTIONS DE COMMUNICATION

Porte à porte

Collectivités	Foyers rencontrés	Avis de passage déposés
CA du Grand Troyes (habitat collectif) La Chapelle Saint Luc - Quartiers « ANRU »	459	412
CA du Grand Troyes (pavillons) Troyes - Rue Guy Moquet	8	5
CC de la région de Ramerupt Commune de Vinets	51	31
CC des Portes de Romilly sur Seine (habitat collectif) Romilly sur Seine - Quartier des Lumières	256	230
CC du Nord de l'Aube (action commencée en 2013)	248	295
CC du Val d'Armance	1 387	1 360
Total foyers sensibilisés	2 409	2 333

4 700 foyers sensibilisés

Actions vers les publics relais

Le SDEDA est intervenu auprès de la Pension de familles Les Becuyes (Romilly sur Seine), l'association Les Nuits de Champagne, l'ADPS de Troyes et la Clinique de Champagne où l'ensemble du personnel en partenariat avec le Grand Troyes a été sensibilisé au geste du tri « collecte sélective » mais aussi « DASRI » (déchets d'activité de soins à risques infectieux). Une journée d'informations a été également réalisée pour un agent technique de la Communauté de Communes Seine Fontaine Beauregard et un ambassadeur du tri du SIEDMTO.

La poubelle jaune raconte - 3^e édition (année scolaire 2013/2014)

En septembre 2013, le SDEDA a lancé un concours auprès des classes de CM1 et CM2. Il s'agit de la 3^e édition du concours « La poubelle jaune raconte ». Les classes inscrites doivent réaliser un récit illustré sur le devenir des déchets. D'un point de vue pédagogique, ce concours est intéressant car il permet de travailler le vocabulaire, la narration et ses styles ainsi que les arts plastiques. Dans les éditions précédentes de ce concours, certains enseignants ont même réussi à lier au français, l'histoire, la biologie ou l'informatique.

11 classes (de 11 écoles différentes) ont participé à cette édition. Les élèves ont pu bénéficier de deux animations qui leur ont permis d'appréhender au mieux la gestion de nos déchets.

Composition du Jury :

- Danièle BOEGLIN, présidente du SDEDA
- Brigitte NOLLET, représentante de la DSDEN
- Maryline HARRAULT, assistante d'exploitation, SOREPAR
- Gabrielle MIDON, chargée de communication, SITA DECTRA
- Thierry CERDAN, directeur du développement, OURRY

Le jury a délibéré à l'aveugle : trois classes ont été primées. La remise des prix a eu lieu en juin ; en plus, des lots remis aux trois classes, chaque élève est reparti avec un diplôme et de nombreux goodies en matière recyclée.



La poubelle jaune raconte
LES LAURÉATS



1^{er} prix

École de Torvilliers
CM2 de Madame HOHLER
Lots : 1 ordinateur + 1 imprimante



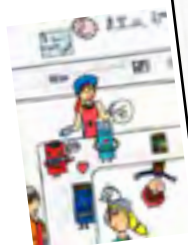
2^e prix

École de Chappes
CM1/CM2 de Monsieur BUISSON
Lots : 1 appareil photo numérique + 1 imprimante



3^e prix

École Sainte Jule de Troyes
CM2 de Madame HEBERT
Lots : 1 télévision + 1 lecteur DVD



ACTIONS DE COMMUNICATION (suite)

Bilan des animations scolaires

Le bilan des animations scolaires 2014 comprend les périodes de janvier à juin (année scolaire 2013/2014) et de septembre à décembre (année scolaire 2014/2015).

Communes	Nombre d'élèves
Amance	20
Bar sur Seine (G. Leclerc)	106
Bayel	29
Beurey*	62
Bossancourt	17
Brienne le Château (J. Prévert)	119
Buchères (Les trois plumes)*	94
Chaource	51
Chappes*	23
Chavanges	45
Clérey	85
Creney près Troyes	119
Fontvannes	116
Gélannes*	47
Isla Aumont	42
Jaucourt	22
La Chapelle Saint Luc (F. Buisson)	24
La Chapelle Saint Luc (J. Jaurès)	66
Les Loges Margueron (Crogny)	133
Marigny le Châtel	43

Communes	Nombre d'élèves
Mergey	43
Mesgrigny	31
Montceaux les Vaudes (IME)	15
Montsuzain	45
Ossey les Trois Maisons	42
Payns*	90
Pont Sainte Marie (Sarrai)	146
Pont sur Seine	63
Romilly sur Seine (E. Cotton)	94
Romilly sur Seine (Gambetta)	98
Rouilly Saint Loup	47
Saint André les Vergers (A. Renoir)	188
Saint Benoît sur Seine*	54
Saint Hilaire sous Romilly	13
Saint Julien les Villas (R. Noir)	93
Saint Lyé*	24
Saint Pouange	83
Saint Pouange (C. Baltet)	18
Saint Pouange (CFA)	28
Sainte Savine (A. Payeur)	24

Communes	Nombre d'élèves
Sainte Savine (L. Brisson)	87
Torvilliers*	20
Troyes (A. Millard)	20
Troyes (Beurnonville)	27
Troyes (Blossières)	25
Troyes (C. Chevalier)	22
Troyes (Cumines)	48
Troyes (J. Jaurès)	67
Troyes (J. Macé)	52
Troyes (J-Y Cousteau)	168
Troyes (Pithou)	32
Troyes (Saint Pierre)	31
Troyes (Sainte Jule)*	32
Troyes (Saint Dominique Savio)	124
Troyes (Tauxelles)	75
Urville	15
Vallant Saint Georges	39
Villechétif	65
Villery*	22
Villy en Trodes*	17

* écoles inscrites au concours

3 550

élèves sensibilisés

Bilan des animations extra-scolaires

Les ambassadeurs du tri sont intervenus dans les accueils de loisirs de deux façons différentes :

- animations « traditionnelles » les mercredis ou durant les périodes de vacances scolaires (cf. tableau ci-contre)
- animations dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires.

Le SDEDA a pu sensibiliser, dans le cadre des NAP, 150 enfants des communes de Courteranges, Mesnil Saint Père, Savières et Vendeuvre sur Barse.

Les interventions se déroulent généralement sur 7 séances ce qui permet d'aborder la collecte sélective mais aussi la déchèterie, le compostage, ...

Communes	Nombre d'enfants
Barberey Saint Sulpice (Le Tournesol)	50
Bréviandes	44
La Rivière de Corps	30
La Saulsotte	21
Pont Sainte Marie (Sarrai)	19
Saint Julien les Villas	53
Saint Lyé	28
Soulaines Dhuys (Au Méli-Mômes)	19

400

enfants sensibilisés



ACTIONS DE COMMUNICATION (suite)

Animations évenementielles

15 mars

24 au 28 mars

29 mars

1^{er} avril

02 avril

02 avril

02 avril

04 avril

05 avril

07 avril

Semaine du développement durable 2014

Animation « Environnement », organisée par et à la Ludothèque de Romilly sur Seine

Parcours de l'éco-habitat, organisé par la ville de Troyes à l'Espace Argence

Animation « Nos déchets », organisée par le Grand Troyes à la médiathèque des Chartreux

Animation « Nos déchets », organisée par le centre de loisirs de la commune de Savières (ateliers tournants pour les classes de l'école primaire)

Animation « Nos déchets », organisée par la ville de Pont Sainte Marie au Parc Lebocey

Animation « Nos déchets », organisée par la ville de Troyes au quartier des Marots

Animation « Gestion des déchets », organisée par des étudiants de l'IUT au Parc des Moulins à Troyes (ateliers tournants pour le public scolaire)

Mettez-vous au vert avec l'Estac, match au stade de l'Aube

Animation « Nos déchets », organisée par la ville de Saint Germain à l'étang

Opération « Laisse pas tomber », organisée par la ville de Troyes au quartier du Point du Jour

21 mai

24 mai

07 et 06 juin

07 et 06 juin

17 juin

Jeux Régionaux des Jeunes, organisés par le CROS au complexe Henri Terré à Troyes

Fête du jeu, organisée par la Ludothèque de Romilly sur Seine au Parc de la Béchère

La Ronde des Feux, organisée par l'association Artitude 10 à Chaource

Ecofesti'val en Noxe, organisé par la commune de Villenaux la Grande

Université des maires et présidents de communauté de communes de l'Aube, organisée par l'AMF10 à l'Espace Argence de Troyes

Jeux Départementaux des Jeunes, organisés par le CDOS au complexe Henri Terré à Troyes

Fête du Parc des Moulins, organisée par la ville de Troyes (Agenda 21)

Récup.du jour, organisée par la ville de Troyes au quartier du Point du Jour

Nettoyons la nature, organisée par l'association ADILE de et à Saint Lyé

Ecol'Aube Festival, organisé par l'association du même nom à La Rivière de Corps

Animation « Tri du verre », organisée par Eco-Emballages et le SDEDA dans le magasin Monoprix de Troyes (Semaine Européenne de la Réduction des Déchets)

3 500

personnes sensibilisées



Visites du centre de tri TRIVAL'AUBE

Structures	Nombre de visiteurs
ADPS Emploi + Point Conseil Emploi / Agglomération	19
Agents du Grand Troyes	19
CMJ de Romilly sur Seine	16
Collège Beurnonville de Troyes / 6 ^e	30
Collège Pierre Brossolette de Troyes / 4 ^e SEGPA	10
Collège Pithou de Troyes / 3 ^e SEGPA	18
Collège Saint Pierre de Troyes / 6 ^e / 4 ^e et 3 ^e SEGPA	40
École Les trois plumes de Buchères / CM1-CM2	27
École de Chappes / CM1-CM2	25
École de la seconde chance / Agglomération	28
École de Rouilly Saint Loup / CM2	24
École de Saint Benoît sur Seine / CM1	33
École de Savières / CM1-CM2	31
École de Torvilliers / CM2	23
Élus de la CA de Bar le Duc (55)	46
Élus du SDEDA	48
Élus du SYCODEC (51)	42
Habitants de Pont Sainte Marie	6
Lycée Saint Pouange / Seconde	20



500 visiteurs
C'est 150 visiteurs de plus qu'en 2013.

Réunions publiques

Le SDEDA a animé trois réunions publiques à la demande de deux de ses adhérents.

Communauté de Communes du Val d'Armanche

Les élus de la collectivité ont décidé de profiter du renouvellement du marché de collecte pour changer complètement de système de tri au 1^{er} juin. Pour informer du passage du tout apport volontaire (corps creux et corps plats séparés) au porte à porte (corps creux et corps plats en mélange), deux réunions publiques ont été organisées.

21 mai : Ervy le Châtel

23 mai : Saint Phal

Communauté de Communes de la région de Ramerupt

La commune de Vinets a adhéré à la CC de la région de Ramerupt au 1^{er} janvier 2009. Cependant, le marché de collecte de l'entente d'Arcis sur Aube devait courir jusqu'au 30/06/14.

Au 1^{er} juillet 2014, Vinets intégrait donc le marché de collecte et devait adapter un nouveau système de tri : collecte séparée des papiers au porte à porte.

Afin d'informer au mieux les habitants, une réunion a donc été organisée le 10 juin.



300 personnes sensibilisées

ACTIONS DE COMMUNICATION (suite)

Communication Grand Public

Canal 32

Le SDEDA continue de diffuser régulièrement ses 6 spots de sensibilisation au tri des déchets sur la télévision locale. Canal 32 et le SDEDA ont développé et entretenu un bon partenariat au fil des années. La chaîne relaye dans son « JT » les actions menées par notre Syndicat.

Numéro vert

Infos Tri
C.N° Vert 0 800 190 189

Les appels reçus à ce numéro concernent principalement des demandes d'informations sur les consignes de tri et les horaires de déchèteries. Les personnes appelant pour des problèmes de collecte « ma poubelle n'a pas été ramassée » sont re-dirigées vers la structure intercommunale adéquate.

Certains professionnels contactent également le SDEDA pour connaître les solutions pour éliminer leurs déchets.

Site Internet et Web TV

La fréquentation du site Internet a encore augmenté en 2014 avec près de **250 visiteurs par jour** (170 en 2013). Les documents les plus téléchargés sont : ceux concernant les animations scolaires (notamment le contenu des animations réalisées par les ambassadeurs du tri), le temps de dégradation des déchets et le rapport annuel. Les pages les plus visitées sont celles qui donnent les jours de collecte, les horaires de déchèteries ... les informations pratiques concernant leur commune.

La Web TV (sur youtube) sera mise à jour courant 2015 ; le site Internet sera entièrement refait pour s'adapter aux nouveaux modes de consultation : smartphones et tablettes (Responsive Web Design).

86 500

visites

REVUE DE PRESSE (extraits)



LE QUIZ

Gaspillage alimentaire



1. CHAQUE ANNÉE, PLUS DE 10 MILLIONS DE TONNES DE DÉCHETS ALIMENTAIRES SONT JETÉS EN FRANCE. MAIS DANS QUELLES PROPORTIONS ?

- ☐ MÉNAGES : 6 500 000 T, DISTRIBUTION : 2 300 000 T, RESTAURATION : 1 500 000 T
- ☐ MÉNAGES : 1 500 000 T, DISTRIBUTION : 6 500 000 T, RESTAURATION : 2 300 000 T
- ☐ MÉNAGES : 2 300 000 T, DISTRIBUTION : 1 500 000 T, RESTAURATION : 6 500 000 T

2. COMBIEN D'ALIMENTS SONT JETÉS CHAQUE ANNÉE PAR FRANÇAIS ?

- ☐ 10 kg
- ☐ 20 kg
- ☐ 30 kg
- ☐ 40 kg

3. COMBIEN SONT JETÉS ENCORE DANS LEURS EMBALLAGES ?

- ☐ 7 kg
- ☐ 9 kg
- ☐ 11 kg
- ☐ 15 kg

4. PUIS-JE CONSOMMER SANS AUCUN RISQUE POUR MA SANTÉ UN PRODUIT DONT LA DLUO* EST DÉPASSÉE ?

- ☐ OUI
- ☐ NON

* DLUO = Date limite d'utilisation optimale



Réponses : 1. ménages : 6 500 000 T, distribution : 2 300 000 T, restauration : 1 500 000 T
 2. 20 kg
 3. 7 kg
 4. Oui. Le dépassement de la Date Limite d'Utilisation Optimale ne rend pas l'aliment dangereux.



Cité administrative des Vassaules
22 rue Grégoire-Pierre Herluison
CS 93047
10012 TROYES Cedex

Tél : 03 25 83 26 28
Fax : 03 25 83 23 94

sdeda@wanadoo.fr

www.sdeda.fr
www.youtube.com/user/SyndicatDechetsAube